



## Conditions Générales de Vente

---

Les présentes conditions générales (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société CUISINE ADDICT SAS (RCS STRASBOURG 809 257 678) (le « prestataire ») fournit au Client, acheteur professionnel, qui l'accepte, le(s) produit(s) défini(s) ci-après. Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écartier l'application de ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat. Toute commande par le Client ou, a fortiori, le paiement de la facture émise par CUISINE ADDICT SAS emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV ainsi que le respect des obligations nées du Code de la Propriété Intellectuelle, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance. En outre, d'autres conditions générales peuvent s'appliquer en fonction de la prestation commandée tel que les conditions générales figurant dans le devis.

### Clause n° 1 : Objet

---

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société CUISINE ADDICT SAS et de son client dans le cadre de la vente des prestations suivantes :

- xxx

Toute prestation accomplie par le Prestataire implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

### Clause n° 2 : Passation des commandes

---

Les commandes font en principe l'objet d'un devis signé par le Client transmis au Prestataire indiquant notamment les différentes prestations commandées et les modalités de cession des droits. Les commandes sont définitives lorsqu'elles sont reçues par le Prestataire. Aucune commande devenue définitive ne peut être annulée ou modifiée.

Pour chaque prestation de type création de contenus (texte, photographie, vidéo,...), le Client fournira au Prestataire un brief détaillé de ses attentes (ambiance, style, format, etc..), toute modification demandée hors de ce brief, entraînera une facturation supplémentaire. Si les modifications demandées entraînent un nouveau shooting des photographies ou de la vidéo, celui-ci sera facturé en sus au même tarif que celui convenu au départ sur le devis. Le stylisme envisagé pour la mise en scène pourra être envoyé en amont sur simple demande pour validation.

Le client a la possibilité d'assister au shooting ou d'opter pour une validation en direct (envoi des clichés au fur et à mesure et reshooting en direct, sans toucher à l'ambiance en cours le temps de la validation). Le tarif donné dans le devis s'entend pour 1 heure prévue par ambiance / recette shootée (temps pour la mise en place du stylisme et la prise de vue, hors préparation). Si la validation devait être plus longue du fait des demandes ou du temps de réponse du client, le temps supplémentaire sera facturé en sus au taux horaire (65€ HT/h). La date du shooting sera fixée en amont en concertation avec le client et ne pourra pas être modifiée, sauf cas de force majeure.

Chaque commande de prestation de type animation/atelier sera définitive au moment de la signature du devis et ne pourra être annulée sans paiement d'une indemnité égale à 50% du prix total pour une annulation jusqu'à 2 semaines avant le jour de la prestation commandée, 75% pour une annulation dans un délai inférieur à 2 semaines avant la réalisation de la prestation.

### Clause n° 3 : Prix

---

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

Si des achats spécifiques doivent être faits pour répondre à la demande du client ou pour toute demande particulière (vaisselle, décors, fleurs, ...), ceux-ci seront facturés en sus avec fourniture des factures d'achat. Les ingrédients nécessaires à la réalisation des recettes sont inclus dans le tarif de base, hors ingrédients onéreux spécifiquement demandés par le client (foie gras, truffes, feuilles d'or,...) qui seront refacturés au prix d'achat.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis.

### Clause n° 4 : Rabais et ristournes

---

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Prestataire serait amené à octroyer compte tenu des prestations commandées par le Client. Celles-ci sont clairement indiquées comme tel sur le devis et sont soumises à la réalisation totale de la prestation commandée.

En cas de rabais consenti sur un certain volume commandé, et si celui-ci ne devait finalement pas être réalisé suite à une annulation par le Client, ce rabais n'aurait pas lieu d'être et ne sera pas appliqué. La facturation finale sera donc faite sur la base du prix de départ sans rabais.

### Clause n° 5 : Escompte

---

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### Clause n° 6 : Modalités de paiement

---

Les factures sont payables à 30 jours date de facture, par virement bancaire ou chèque. Lors de la signature du devis, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global du devis.

### Clause n° 7 : Retard de paiement

---

En cas de retard de paiement ou de non-paiement, des pénalités sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret n° 2012-1115 du 2/10/2012), et sans qu'un rappel soit nécessaire (Art. L441-6 du Code de Commerce).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

### Clause n° 8 : Clause résolutoire

---

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du Prestataire.

## Clause n° 9 : Livraison

---

La livraison des prestations est effectuée par envoi dématérialisé des contenus commandés, ou, dans le cas de prestations d'animation, au lieu indiqué sur le devis.

Le délai de livraison des éléments immatériels indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des prestations ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

## Clause n° 10 : Force majeure

---

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Clause n° 11 : Tribunal compétent

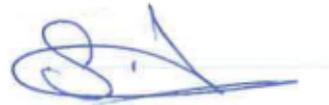
---

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg.

Fait à Hoenheim le

(signature du client)



CUISINE ADDICT SAS  
Sandra Thomann, Présidente